Analyse ciblée des Fiches de Données de Sécurité (FDS)

De quoi s'agit-il ?

La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est un document établi par le fournisseur d'un produit chimique afin d'informer l'utilisateur sur les dangers de ce produit et ses effets sur la santé humaine et l'environnement.

La FDS regroupe des informations sur la **composition du produit, les dangers, les consignes de stockage, d'utilisation** et les équipements de protection collective et individuelle.

Les objectifs

- Identifier les risques associés aux substances chimiques utilisées notamment les Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR), les Agents Chimiques Dangereux (ACD), les sensibilisants,...
- Contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques chimiques.
- Préserver la santé des travailleurs, tout en garantissant la conformité en lien avec les obligations réglementaires.

Déroulement

- Transmission par l'adhérent des FDS au CIHL
- Inventaire des produits et collecte des FDS récentes auprès des fournisseurs par l'adhérent
- Échange avec l'adhérent
- Analyse des FDS avec l'outil TOXILIST par le CIHL
- Synthèse des dangers transmise à l'adhérent
- Accompagnement possible à la substitution de produit dangereux et conseils sur les moyens de prévention
- Restitution chez l'adhérent à sa demande

Qui peut en bénéficier ?
Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : employeur

Intervenants :
Toxicologue

Durée :
Variable en fonction du nombre de produits et de leur dangerosité.
Dans la limite de 2 jours ou 100 produits maximum.

Comment en faire la demande ?
Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com